

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

**CHENAL DE PLORDONNIER**

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de MORNAC-SUR-SEUDRE (17113)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Moulin à eau	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Moulin à eau non spécifiquement mentionnée sur le Scan Littoral mais a priori repérable (sans confirmation possible) sur l'Ortho Littorale V2 au niveau du village de Plordonnier. Numérisation côté aval de l'ouvrage considéré comme le moulin à eau. Un ouvrage situé un peu plus en aval sur le cours d'eau pourrait éventuellement correspondre.</p> <p>Positionnement <b>douteux</b> (incertitude &gt; 500 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

